



N°
15

Droit social Maîtriser l'annualisation du temps de travail

1 jour

4 novembre
2024

Intervenant :

Maitre Louis-Philippe BICHON
Avocat conseil en droit social

Coût : 295€

Public /Prérequis et modalités

d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, Juristes
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Alliance d'apports théoriques et pratiques—Exemples de calculs
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : étude de cas pratiques
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre juridique précis de deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation, et les jours de RTT sur l'année.
- Identifier le mécanisme de la gestion annuelle du temps de travail
- Distinguer la situation particulière des temps partiels.
- Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail : absences indemnisées ou non, entrées et sorties en cours d'année.

Programme

Les principes de fonctionnement :

- Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun, modulation, jours de RTT, forfait annuel en heures ou en jours.
- Les conditions de la mise ne place de l'annualisation
- La question de l'application aux CDD
- La situation des cadres.

Le cas particulier du temps partiel sur l'année

- Un cadre conventionnel strict
- La rédaction du contrat de travail

Le traitement des heures supplémentaires

- L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel
- Les contreparties aux heures supplémentaires (salaire ou « récupération »)

La gestion des années incomplètes

- L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail (maladie, AT, maternité, etc...)
- L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte

Les obligations d'enregistrement du temps de travail

